

Délibération DEL-B-2025-075

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 16h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Dany GRELLIER pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Dominique REGNIER pouvoir à Anne-Marie REVEAU,

Absents (5) : Joël BARRAUD, Claire GINGREAU, Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Dominique REGNIER

Date de convocation : 03-09-2025

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

RESSOURCES HUMAINES

Création de poste « adulte relais » Politique de la ville

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 déléguant au Bureau la gestion du tableau des effectifs : création, modification et suppression de poste ;

Vu la délibération n° 2016-071 du bureau communautaire du 10 mai 2016 créant un poste d'adulte relais pour une période de 3 ans ;

Vu la délibération n° 2019-055 du bureau communautaire du 21 mai 2019 renouvelant le poste « adulte relais » pour une période de 3 ans ;

Vu la délibération n°2022-030 du bureau communautaire du 12 avril 2022 renouvelant le poste « adulte relais » pour 3 ans ;

Vu la délibération n°2025-045 du Bureau communautaire du 10 juin 2025 approuvant la création du poste « adulte relais » en renouvelant les missions pour 3 ans ;

Considérant le courrier du Préfet des Deux-Sèvres du 20 juin 2025 autorisant la conclusion d'une nouvelle convention « adulte relais » avec des intitulés et objectifs révisés par rapport à la précédente convention, simultanément à un engagement formel de la collectivité de mettre à l'étude les conditions de pérennisation du poste ;

Considérant la réponse favorable de l'Agglo2B aux demandes formulées par le préfet apportée par le vice-Président en charge de la politique de la ville par courrier du 1^{er} juillet 2025 ;

Par suite des demandes formulées par le préfet dans son courrier susvisé, et à l'accord donné par la collectivité, la présente délibération vient abroger la délibération n°2025-045 susvisée du Bureau communautaire du 10 juin 2025.

Le poste de médiateur « adulte relais » est un dispositif d'insertion visant à renforcer les liens entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics.

Il fait l'objet d'une convention entre l'employeur et l'État, ouvrant droit à une aide forfaitaire annuelle. À titre indicatif, cette aide s'élevait en 2024 à 22 810 €, soit environ 75 % du montant brut annuel du SMIC.

En cohérence avec les besoins du territoire, il est proposé la création d'un poste de médiateur « adulte-relais » selon les modalités suivantes :

- Poste à temps complet ;
- Contrat de trois ans, de septembre 2025 à septembre 2028 ;
- Engagement de l'employeur à accompagner le parcours professionnel de l'adulte-relais
- Poursuite des missions déjà existantes et notamment:
 - Sensibiliser régulièrement les habitants au tri des déchets,
 - Participer aux comités techniques Gestion Urbaine de Proximité (GUP), organiser et animer les diagnostics en marchant,
 - Animer les réunions du Conseil Citoyen,
 - Accompagner les membres du Conseil Citoyen dans l'organisation d'événements conviviaux ;
- Renforcement et développement de nouvelles missions :
 - Communiquer et mobiliser les habitants autour des projets d'amélioration du cadre de vie, notamment dans le cadre du projet urbain,
 - Organiser des actions collectives sur la thématique du cadre de vie, en réponse aux problématiques identifiées,
 - Diversifier la participation citoyenne,
 - Valoriser la parole des habitants au sein des instances de gouvernance du contrat de ville et encourager leur participation aux instances, projets,
 - Renforcer le lien entre les institutions et les jeunes du quartier, en collaboration avec le Centre Socioculturel de Bressuire : aller à la rencontre des jeunes pour créer un lien de proximité, identifier leurs attentes et difficultés, les orienter et/ou de coconstruire des actions avec les partenaires en fonction besoins identifiés.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver la création du poste de médiateur « adulte relais » pour une durée de 3 ans (septembre 2025-septembre 2028) selon les conditions définies ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur le budget principal de la communauté d'agglomération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **1 6 SEP. 2025**

Notifié ou publié le **1 6 SEP. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

